

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 novembre 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_087

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
16 + 3 pouvoirs

Date de publication : 17 novembre 2023

Le 16 novembre 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 08 novembre 2023 dans les formes et délais prévus **au Code général des collectivités territoriales.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD, Mme ÉTIENNE,
M. LEFEVRE, Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU,
M. PERREIRA-GONCALVES, M. SERRE, M. LECOMPTE,
M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme COUDERT (pouvoir donné à
M. TIRARD), M. BILLET (pouvoir à M. PARIGOT),
Mme WILLEMS (pouvoir Mme SEUVRE).

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIOT, Mme BIOT-FLORIMOND,
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, M. LANGLOIS.
Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SEUVRE et M. PARIGOT ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**AVENANT CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
DE PERSONNEL À LA CCSA**

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2021/0712 en date du 29 juin 2021 portant transfert de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité » au profit de la Communauté de communes Serein et Armance et modification des statuts ;

Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et excluant les dites mises à disposition du champ d'application du code des marchés publics.

Vu les articles L512-12 à L521-15 du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux.

Vu la délibération 2022_093 du 12 décembre 2022, et la convention associée, relative aux prestations d'ingénierie réalisées par la Ville de St Florentin dans le cadre du service d'instruction des Autorisation Droit des Sols communautaire.

Exposé des motifs :

Par délibération en date du 12 décembre 2022, la commune a conventionné avec la CCSA afin de lui faire bénéficier, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'une expertise technique complémentaire dans le cadre du fonctionnement du service d'instruction des Autorisation Droit des Sols communautaire.

Depuis lors, tant le départ de l'agent communautaire que la réduction du nombre de commune utilisant le service commun d'instruction, l'activité du service est dans les faits assumé pleinement par les services de la Ville de St Florentin.

Eu égard à ces évolutions et au fait que l'instruction est désormais assurée intégralement par un agent de Saint Florentin, il est nécessaire de revoir les termes de la convention signée avec cette dernière commune.

C'est l'objet du présent rapport et de l'avenant associé.

Contenu de la proposition :

CONSIDERANT l'existence du service d'instruction des Autorisations Droits des Sols,

CONSIDERANT le périmètre actuel des communes souhaitant confier l'instruction de leurs Autorisations Droits des Sols à la Communauté de commune

CONSIDERANT la capacité des services municipaux de St Florentin d'assurer les missions associées au service commun communautaire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant a convention de mise à disposition d'un agent communal au profit de la Communauté de communes Serein et Armance telle que joint en annexe,
- **AUTORISE** Monsieur MAILLARD, 1^{er} adjoint à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature du présent avenant.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 17 novembre 2023

Le Maire, Yves DELOT,

